

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 8 (1943)

Heft: 117

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



VIII. Jahrgang · 1943
 Nr. 117 · Februar

Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 10.—, halbjährlich Fr. 5.—
 Parait mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 10.—, 6 mois fr. 5.—
 Redaktionskommission: G. Eberhardt, J. Lang und E. Löpfe-Benz — Redaktionsbureau: Theaterstr. 1, Zürich
 Druck und Verlag E. Löpfe-Benz, Rorschach

Offizielles Organ von: — Organe officiel de
 Schweiz. Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich
 Sekretariat Zürich, Bahnhofstraße 89, Tel. 7 65 77
 Association cinématographique Suisse romande, Lausanne
 Secrétariat Lausanne, Avenue du Tribunal fédéral 3, Tél. 2 60 53

Film-Verleiherverband in der Schweiz, Bern
 Sekretariat Bern, Erlachstraße 21, Tel. 2 90 29
 Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Zürich
 Sekretariat Zürich, Rennweg 59, Tel. 3 34 77
 Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich
 Sekretariat Zürich, Bleicherweg 10, Tel. 7 55 22

Sommaire		Page
Questions de principe	1	
La production suisse au seuil de la nouvelle année	2	
La guerre des adjectifs	3	
Ouverture d'un studio à Lausanne	3	
« Mrs. Miniver »	4	
Bilan de la production française 1942	4	
Nouvelles d'Allemagne	5	
La situation du cinéma hongrois	5	
Tableau de la production britannique 1942	6	
Deux entretiens avec Walt Disney	8	
Une Bibliothèque de scènes filmées	9	
Sur les Ecrans du Monde	10	
Suisse, France, Allemagne, Italie, Norvège, Suède, U.S.S.R., Grande-Bretagne, Etats-Unis	12	
Feuille officielle suisse du commerce	12	
Cronache cinematografiche Ticinesi	13	
Schweiz. Lichtspieltheaterverband Zürcher Lichtspieltheaterverband Verband Schweiz. Filmproduzenten Aufhebung der Luxussteuer Bericht über das Schiedsgerichtsverfahren aus Film-Mietverträgen		
Zensurmeldungen aus Basel	22	
Aus der Werkstatt des Schweizer Films	22	
Albert Jaegglin, zu seinem 60. Geburtstag	22	
Schweizerische Umschau	23	
Produktionen von Schweizer Spielfilmen in den Jahren 1941 u. 1942	23	
Situationsbericht der amerikanischen Filmindustrie	24	
Ungarischer Filmbrief	24	
Deutsche Produktionen	24	
Ein Film um Mozart	27	
Brief aus Schweden	28	
Internationale Filmnotizen	28	
Deutschland, England, Ungarn, Italien, Norwegen, Spanien, Rumänien, Frankreich, Finnland	28	
Film- und Kinotechnik	31	
Die Lautstärke läßt nach Kurzer oder langer Lichtbogen?		
Inhalt		Seite
Die Suisa-Gebühren ab 1943	17	
Schweizerische Filmkammer	19	
Offizielle Mitteilungen - Comunicazioni ufficiali	19	

(Nachdruck, auch auszugsweise, nur mit Quellenangabe gestattet)

Questions de principe

IV.

Film et Théâtre.

Le problème des rapports, et des différences, entre l'art cinématographique et l'art théâtral continue à préoccuper cinéastes et critiques de cinéma.

Nos lecteurs connaissent toute l'importance de cette question, notamment pour

le film français qui, souvent, se plaît à « illustrer » une pièce à succès, et ils connaissent aussi l'opposition qu'ont suscitée ces films qui, en fait, n'étaient que la « photographie » d'une mise en scène théâtrale. En Suisse, nous avons toujours pensé que le cinéma, si riche en moyens d'expression, a tort de copier le théâtre, qu'il devrait au contraire développer son propre

style. Aujourd'hui, un grand artiste à la fois du théâtre et du cinéma vient d'exprimer ces mêmes idées. A l'occasion de la reprise de son film inspiré de la pièce de H. Kleist « Der zerbrochene Krug » (La Cruche cassée), M. Emil Jannings a publié dans le « Film-Kurier » un article fort intéressant, intitulé « Film und Theater sind zweierlei »... le film est une chose, le théâtre en est une autre.

« C'est un fait », ainsi écrit-il, « que j'ai porté à l'écran cette pièce de théâtre *mot à mot*. Rien d'essentiel n'y a été ajouté et rien n'y a été supprimé. Chaque vers y est prononcé, chaque indication du poète pour la mise en scène traduite en images. Ainsi la question, si le film possède ses lois propres et distinctes de celles du théâtre, semble résolue négativement.

« J'ai dit expressément qu'elle, semble, résolue. Car d'après mes expériences, cette apparence est trompeuse. Si le cinéma ne possédait pas ses propres lois, un film comme « La Cruche cassée » serait extrêmement facile à réaliser. Il suffirait de choisir une mise en scène théâtrale aussi bonne que possible, de la placer devant la caméra, d'allumer les lampes et de tourner.

« Ce qui en résulterait, suffirait certes à chasser du cinéma l'amateur même le plus enthousiaste ».

*

« On m'accordera sans doute quelque expérience du studio aussi bien que du théâtre. Des centaines de fois, j'ai joué « La Cruche cassée » sur la scène. Que pouvais-je utiliser pour le film de la mise en scène théâtrale? Rien! J'ai dû refaire tout, et autrement que j'en avais l'habitude sur la scène.